

ENQUETE PUBLIQUE : ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté du 4 Août 2023

Prescrivant l'Enquête Publique sur les projets de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) secteur Val d'Ornois et les abrogations des cartes communales d'Abainville et de Chassey-Beaupré

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Environnement, articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- Le Code de l'Urbanisme, articles L. 153-19 et suivants,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Juillet 2019 relatif à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Val d'Ornois,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Mai 2023 décidant d'engager la procédure d'abrogation de la carte communale d'Abainville,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Mai 2023 décidant d'engager la procédure d'abrogation de la carte communale de Chassey-Beaupré
- La délibération du Conseil Municipal d'Abainville en date du 26 Avril 2023 autorisant la Communauté de Communes des Portes de Meuse à engager la procédure d'abrogation de la carte communale,
- La délibération du Conseil Municipal de Chassey-Beaupré en date du 9 Juin 2023 autorisant la Communauté de Communes des Portes de Meuse à engager la procédure d'abrogation de la carte communale,
- L'ordonnance n°E23000057/54 en date du 3 Juillet 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy désignant Monsieur Bernard CAREY en qualité de commissaire enquêteur,
- Les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur les projets de Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Val d'Ornois et d'abrogation des cartes communales d'Abainville et de Chassey-Beaupré pour une durée de 37 jours, du 4 Septembre 2023 au 10 Octobre 2023 inclus.

L'autorité compétente responsable de la procédure est M. LOISY Michel, Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse, auprès de qui des informations



peuvent être demandées.

A l'issue de la présente enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Val d'Ornois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé et les cartes communales d'Abainville et de Chassey-Beaupré pourront être abrogées par le Conseil Communautaire.

Article 2

Monsieur Bernard CAREY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

Article 3

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable en version informatique dans les 18 Mairies couvertes par le projet de PLUi et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'enquête publique sera également consultable en version papier à la Mairie de Gondrecourt-le-Château.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr> et sur le site dédié à l'enquête :

<https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepluisecteurvaldornois/>

Article 4

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public au sein des 18 Mairies couvertes par le projet de PLUi et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse pendant la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Sur le registre dématérialisé présent sur le site dédié à l'enquête publique : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepluisecteurvaldornois/>
- Par courrier postal avant le 10 Octobre 2023 à 19h00 à l'attention de Monsieur Bernard CAREY, commissaire enquêteur, au siège de la Communauté de Communes des Portes de Meuse situé 1 Rue de l'Abbaye – Ecurey – 55290 MONTIERS-SUR-SAULX,
- Par courriel à l'adresse suivante dédiée à l'enquête publique : eppluisecteurvaldornois@democratie-active.fr avant le 10 Octobre 2023 à 19h00.



Article 5

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, horaires et lieux suivants :

- Le Lundi 4 Septembre 2023, de 9h00 à 12h00, à la Mairie de Gondrecourt-le-Château,
- Le Vendredi 8 Septembre 2023 de 10h00 à 12h00, à la Mairie d'Houdelaincourt,
- Le Vendredi 8 Septembre 2023 de 14h00 à 16h00, à la Mairie d'Abainville,
- Le Mercredi 13 Septembre 2023 de 10h00 à 12h00, à la Mairie d'Amanty,
- Le Mercredi 13 Septembre 2023 de 14h00 à 16h00, à la Mairie de Tréveray,
- Le Mercredi 20 Septembre 2023 de 13h00 à 15h00, à la Mairie de Chassey-Beaupré,
- Le Mercredi 20 Septembre 2023 de 16h00 à 18h00, à la Mairie de Mauvages,
- Le Jeudi 28 Septembre 2023 de 10h00 à 12h00, à la Mairie de Demange-Baudignecourt,
- Le Jeudi 28 Septembre 2023 de 14h00 à 16h00, à la Mairie des Roises,
- Le Mardi 10 Octobre 2023, de 16h00 à 19h00, à la Mairie de Gondrecourt-le-Château

Article 6

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Val d'Ornois,
- Les avis des Personnes Publiques Associées,
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Le projet d'abrogation de la carte communale d'Abainville,
- Le projet d'abrogation de la carte communale de Chassey-Beaupré,

Article 7

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes des Portes de Meuse aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <http://www.portesdemeuse.fr> et sur le site dédié à l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepluisecteurvaldornois/>



Article 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la Communauté de Communes et dans les Mairies quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci et publié par tout autre procédé en usage dans la Communauté de Communes.

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Article 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Fait à Montiers-sur-Saulx,
Le 4 Août 2023

Le Président
Michel LOISY

